

VARIOPARTNER SICAV
Société d'investissement à capital variable
49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
RCS Luxembourg B87256
(le « Fonds »)

17 avril 2025

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration du Fonds (ci-après le « Conseil d'administration ») vous informe, par la présente, des modifications suivantes apportées au Prospectus de vente du Fonds actuel daté d'octobre 2024 (ci-après le « Prospectus de vente ») :

1. Description des frais

La Section 20 Frais et *Commissions* sera mise à jour pour tenir compte du fait que :

- Les frais de conseil économique et financier devant être supportés par le Fonds peuvent inclure des frais de conseil relatifs aux outils de gestion des liquidités.
- Les frais de souscription, de rachat et de conversion peuvent être imputés par des intermédiaires locaux.
- Tous les frais de sortie sont versés au Compartiment.

2. Modifications des exclusions des annexes SFDR pour :

**VARIOPARTNER SICAV – TARENO GLOBAL WATER SOLUTIONS FUND,
VARIOPARTNER SICAV – MIV GLOBAL MEDTECH FUND,
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE,
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA,
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA GLOBAL QUALITY ACHIEVER, et
VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL ESG ASSET ALLOCATION (les
« Compartiments »)**

Les descriptions de l'approche d'exclusion pour les Compartiments dans les annexes SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), sous la section « Quelle stratégie d'investissement applique ce produit financier ? », seront simplifiées en supprimant les produits et activités exclus ainsi que leurs seuils de revenus correspondants. Ces informations sont incluses dans les informations liées à la durabilité sur le site Internet pour chacun des Compartiments. Les liens pertinents vers les informations liées à la durabilité sur le site Internet pour chacun des Compartiments sont actuellement et seront continuellement disponibles dans le Prospectus de Vente.

Les modifications des exclusions ne s'appliqueront qu'aux Compartiments ci-dessous. Aucune autre modification ne sera apportée aux exclusions de Compartiments.

VARIOPARTNER SICAV – TARENO GLOBAL WATER SOLUTIONS FUND appliquera les critères d'exclusion couvrant les exclusions définies dans le règlement sur les indices de référence « accord de Paris ».

VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL ESG ASSET ALLOCATION est soumis au niveau d'exclusion Vontobel de niveau 3 et appliquera donc les critères d'exclusion couvrant les exclusions définies dans le règlement sur les indices de référence « accord de Paris ». Les

informations sur le cadre d'exclusion de Vontobel sont visibles ici :
<https://www.vontobel.com/esg-library/>

3. VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL ESG ASSET ALLOCATION (le « Compartiment »)

L'annexe SFDR du Compartiment sera mise à jour pour refléter que la proportion minimale d'actifs gérés nets dans les émetteurs qui sont considérés comme alignés avec les caractéristiques sociales/environnementales passera de 60 % à 80 %. Cela apparaîtra dans la section « Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ? ».

4. VARIOPARTNER SICAV – MIV GLOBAL MEDTECH FUND (le « Compartiment »)

L'annexe SFDR du Compartiment sera mise à jour pour refléter que la proportion minimale d'actifs gérés nets dans les émetteurs qui sont considérés comme alignés avec les caractéristiques sociales/environnementales passera de 90 % à 80 %. Cela apparaîtra dans la section « Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ? ».

5. VARIOPARTNER SICAV – TARENO GLOBAL WATER SOLUTIONS FUND (le « Compartiment »)

La part minimale d'investissements durables du Compartiment passera de 75 à 80 %.

**6. VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE et
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA (le « Compartiment »)**

Des indices de référence pour la comparaison de la performance seront ajoutés à la partie spéciale du Prospectus de Vente pour les Compartiments comme suit :

Variopartner SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE : M7EM Index / MSCI EMU Net Total Return EUR Index.

Variopartner SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA : NDDUUS Index / MSCI USA Net Total Return USD Index.

De plus, les annexes SFDR des Compartiments seront mises à jour pour refléter un changement de stratégie d'investissement ESG, en modifiant deux des indicateurs de durabilité, qui sont pris en compte pour le filtrage des investissements et font partie des éléments contraignants des Compartiments, comme indiqué ci-dessous :

Indicateur de durabilité actuel	Nouvel indicateur de durabilité
Pourcentage des investissements dans des titres émis par des entreprises qui ont au moins le score ESG minimum (basé sur une méthodologie exclusive, le minimum étant fixé à 2,9 sur 10) qui a été défini pour ce Compartiment.	Pourcentage des investissements dans des titres d'émetteurs qui ont au moins la note ESG minimale définie pour ce Compartiment, basée sur une méthodologie exclusive, avec un minimum fixé à E sur une échelle de A à G, G étant la note la plus basse. Si un émetteur ne peut pas être évalué par la méthodologie exclusive, une notation MSCI ESG de BB est utilisée.
Empreinte carbone du Compartiment par rapport à l'univers d'investissement du Compartiment (marché boursier américain / européen).	Pourcentage des investissements dans des titres émis par des émetteurs qui ont au moins le Score climatique minimal défini pour le présent Compartiment (selon une méthodologie exclusive, le minimum est fixé à 10 sur une échelle de 0 à 100, où 0 est le score le plus bas)

7. VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL CONVICTION CONSERVATIVE EUR, VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL CONVICTION BALANCED CHF, VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL CONVICTION BALANCED EUR, et VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL CONVICTION BALANCED USD (les « Compartiments »)

La catégorisation des Compartiments dans le cadre du SFDR passera de l'Article 6 à l'Article 8. Les Compartiments promouvront donc les caractéristiques environnementales (E) et sociales (S), et investiront dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme bien préparés pour faire face aux défis environnementaux et sociaux matériels sur le plan financier. Les Compartiments investiront au moins 70 % de leurs valeurs nettes d'inventaire dans des émetteurs qui sont considérés comme alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales (E/S), et les émetteurs seront sélectionnés en fonction du cadre ESG du Gestionnaire d'investissement. Une annexe SFDR pour chacun des Compartiments sera ajoutée au Prospectus de Vente afin de refléter ces caractéristiques. De plus, les Compartiments excluront les émetteurs conformément au niveau d'exclusion Vontobel de niveau 2, c'est-à-dire un ensemble défini d'exclusions se concentrant sur les activités et secteurs les plus controversés. Il est possible de trouver plus d'informations sur le niveau d'exclusion 2 ici : <https://am.vontobel.com/fr/esg-investing#esg-library>

En outre, les catégories de parts des Compartiments seront renommées et les descriptions des catégories de parts seront harmonisées avec celles des autres SICAV gérées par la société de gestion du fonds, Vontobel Asset Management S.A. Ces changements n'auront aucun impact matériel pour les investisseurs des Compartiments. Les investisseurs de la catégorie de parts F continueront de détenir une catégorie de parts accumulante conformément à une nouvelle description spécifique à cette catégorie de parts. Les investisseurs de la catégorie de parts FD continueront de détenir une catégorie de parts distributive, mais la catégorie de parts sera renommée en FA, et continuera donc d'être distributive conformément à une nouvelle description avec le suffixe A.

**8. VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE,
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA et
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA GLOBAL QUALITY ACHIEVERS
(les « Compartiments »)**

Les Compartiments changeront de nom comme suit :

Nom actuel	Nouveau nom
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE	VARIOPARTNER SICAV – DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA	VARIOPARTNER SICAV – DIVERSIFIER EQUITIES USA
VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA GLOBAL QUALITY ACHIEVERS	VARIOPARTNER SICAV – GLOBAL QUALITY ACHIEVERS

Divers

La nouvelle version du Prospectus de vente contiendra diverses mises à jour supplémentaires à des fins de gestion des affaires courantes.

Les changements décrits ci-dessus, tels qu'inclus dans le Prospectus de Vente daté du avril 2025, seront effectifs à compter du 20 mai 2025. Les investisseurs concernés par les modifications décrites aux sections 2, 3, 4, 5 et 6, et qui n'y consentent pas peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions d'ici le 19 mai 2025 (heure limite applicable au Compartiment concerné) par l'intermédiaire de l'administrateur de l'OPC, des distributeurs ou d'autres bureaux autorisés à accepter les demandes de rachats.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur propre conseiller juridique, financier et/ou fiscal pour toute question concernant les modifications prévues dans le présent avis.

La version en vigueur du Prospectus de vente peut être obtenue gratuitement au siège social du Fonds ou auprès de ses distributeurs.

Le Conseil d'administration